

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le onze janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 13

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Stéphane MASTROPIETRO ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER

Procurations : Catherine REAULT à Coralie BOURDELAIN ; Laurence LEROUX à Sandrine GAYET ; Jean-Paul BELLIN à Alain GUIMET ; Jean-Marc BELLEVILLE à Thierry MAZILLE

Jean-Marc BELLEVILLE ;

Absents : Christelle DEROUET ; Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 5 janvier 2017

Séance ouverte à 18H30

n° délibération	objet de la délibération	VOTE	Adoption
1	MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (ETAT POUR PROJET ECOLE / MAIRIE	pour contre abstention NPPP	13 0 0 0
2	MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCG N° 12 : INTEGRATION DE L'ESPACE LUDIQUÉ DU COL DE MARCIEU	pour contre abstention NPPP	13 0 0 0
3	AUTORISATION D'EMPRUNT A TAUX ZERO POUR LE PROJET ECOLE/MAIRIE	pour contre abstention NPPP	13 0 0 0

La séance est levée à 19H30

Secrétaire de séance,